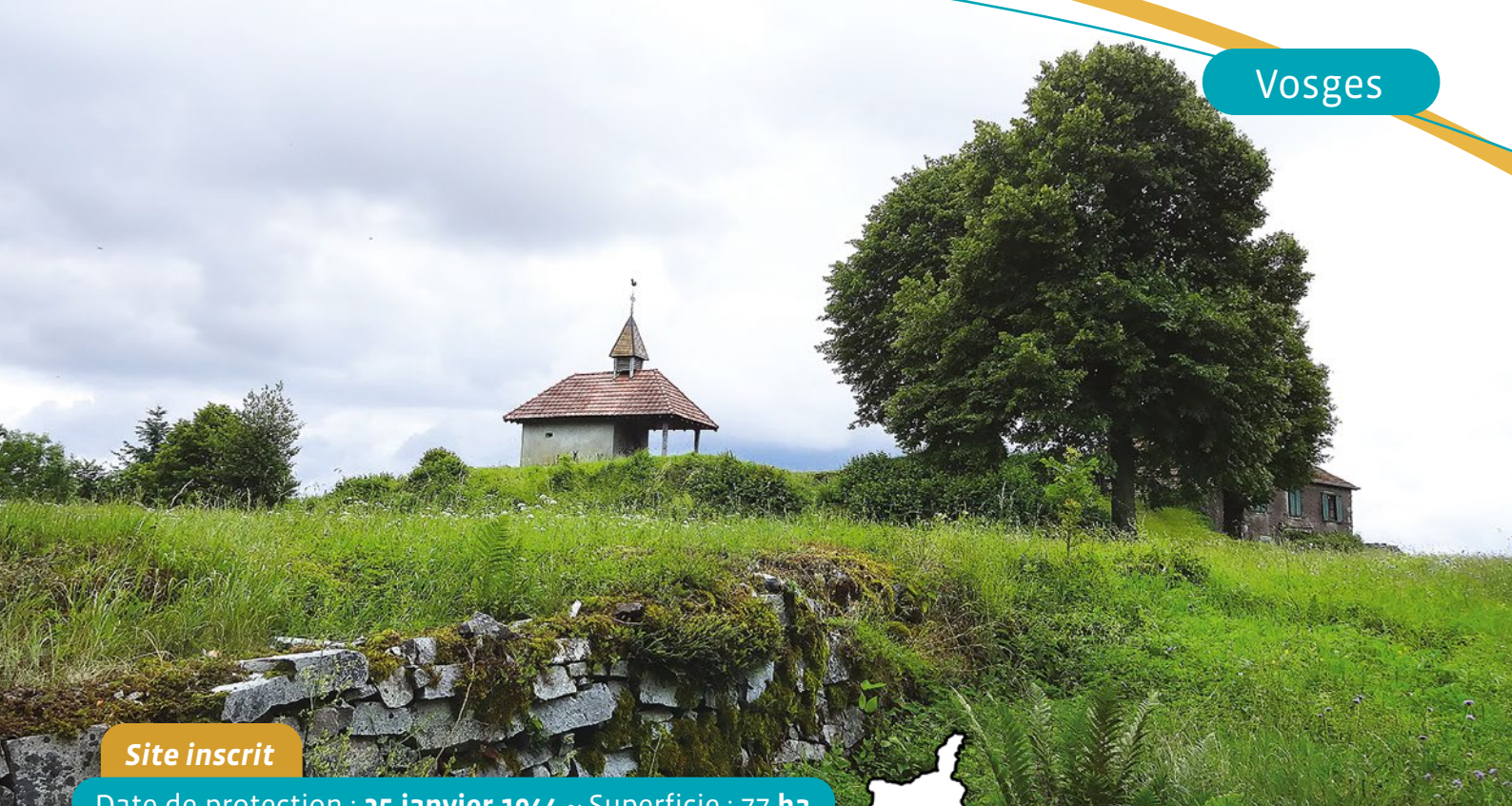




Site inscrit

Date de protection : 25 janvier 1944 ~ Superficie : 77 ha

Le sommet du Saint-Mont

Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont

Lieu sacré de la montagne vosgienne, le site du Saint-Mont a accueilli le premier monastère rural de femmes en Europe au Haut Moyen-Age.



Situé à trois kilomètres au nord-est de Remiremont, ville à laquelle il a donné son nom, le site du Saint-Mont occupe le sommet d'un relief granitique du massif vosgien à 672 m d'altitude et offre un panorama incomparable sur la chaîne des Vosges et les vallées, encore préservées, de la Moselle et de la Moselotte.

Au VII^{ème} siècle y fut édifié un double monastère dont la prospérité et la renommée attirèrent bientôt les filles de grande noblesse. L'emplacement fut abandonné par les religieuses vers 818, qui redescendirent dans la vallée romarimontaine. Ce n'est qu'au début du XI^{ème} siècle que des religieux investirent à nouveau le site. A la Révolution, le prieuré

fut vendu comme bien national, mettant fin à plus de douze siècles de dévotion religieuse. Il subsiste, aujourd'hui, sur le site, une chapelle ainsi qu'une ferme, érigées au siècle dernier. Des fouilles archéologiques, débutées vers 1960, révèlent petit à petit l'histoire singulière de ce site et mettent à jour de nouvelles richesses patrimoniales témoignant du caractère réellement unique de cet ancien site religieux auquel les habitants de Saint Amé et Saint-Etienne-lès-Remiremont sont très attachés. En 2016 il s'est créé une association pour sa sauvegarde et sa promotion.



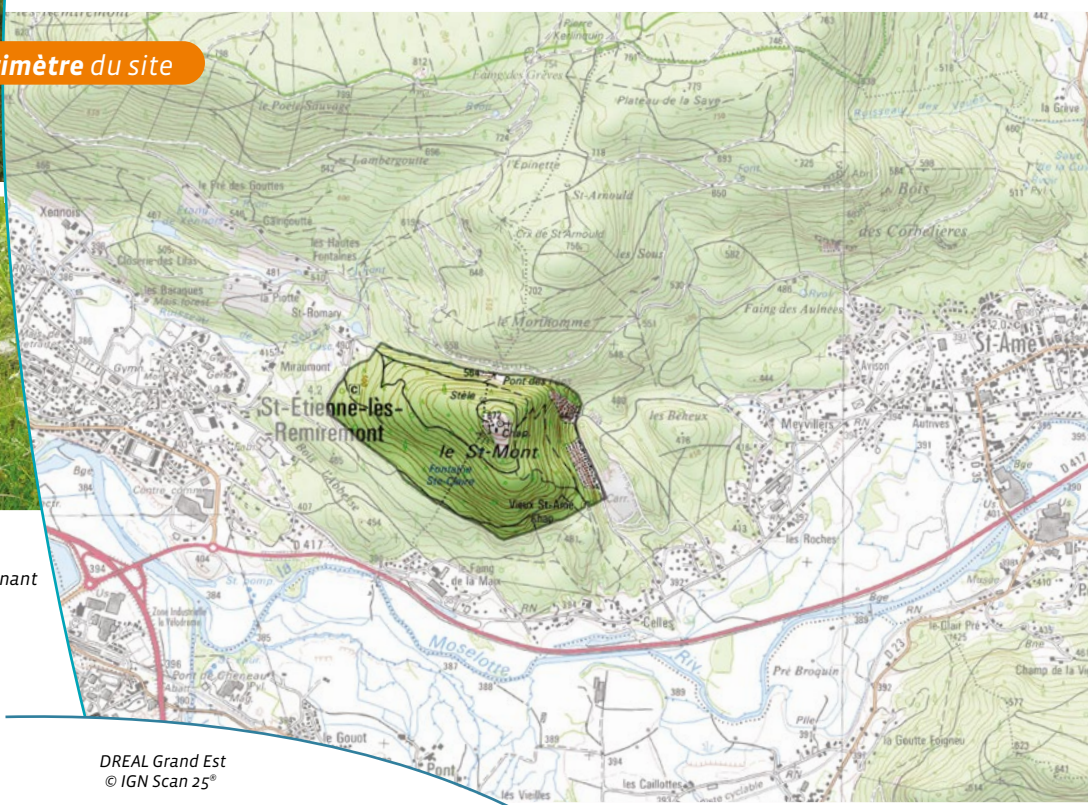
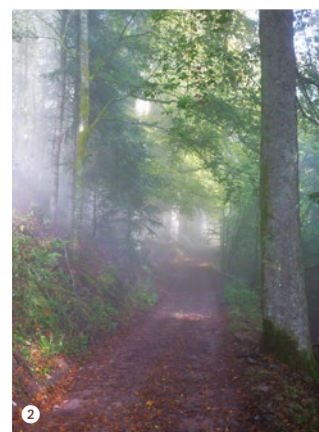
Vue sur la vallée de la Moselotte

Critères de classement

→ **Historique, pittoresque, artistique, scientifique, légendaire**



Le sommet du Saint-Mont



Périmètre du site

- 1 ~ Ancienne ferme du sommet
- 2 ~ Ambiance forestière sur un chemin menant au sommet
- 3 ~ Vue sur la terrasse ouest de la partie sommitale
- 4 ~ Vestiges archéologiques au niveau de l'aire funéraire

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF de Type 2

- Classée au titre des monuments historiques : La borne datée 1492 dite « Haute-Borne »
- Inscrits au titre des monuments historiques : Le Pont des Fées, Le site archéologique du Saint-Mont

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63